

#1505-1D
OCTOBRE 2025

snalc.fr

snalc

ÉCOLE

L'ÉCOLE SANS LA CONFIANCE

..... L'ÉDUCATION
..... PRIORITAIRE



Le SNALC a été auditionné le 17 septembre 2025 par la commission Éducation de l'Assemblée nationale lors d'une table ronde sur la rentrée rassemblant les organisations syndicales représentatives.

« Parmi les fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique d'État, les enseignants sont payés 1000 euros de moins par mois que les autres fonctionnaires de catégorie A. Voilà, il est là, le déficit d'attractivité. »

Jean-Rémi Girard,
président du SNALC

« Budgéter, à un moment, c'est choisir. Nous, au SNALC, nous pensons qu'il faut choisir l'école de la République qui, contrairement à ce qu'on peut entendre, n'a pas été privilégiée, et cela s'en ressent sur les conditions de travail des professeurs des écoles. »

Jean-Rémi Girard,
président du SNALC

« On se rend compte que les collègues ont été livrés, lâchés aux chiens, pour dire les choses clairement. C'est valable pour notre collègue dans le Cantal. C'était valable pour Samuel Paty. »

Xavier Périnet-Marquet,
membre du Bureau national du SNALC et de la commission 1^{er} degré

Retrouvez les vidéos sur notre site : <https://snalc.fr/audience-rentree-assemblee-nationale-17-septembre-2025>

SOMMAIRE QU #1505-1D

- 4 | Le manège effrayant d'une école en crise
- 5 | Rapport sur l'éducation prioritaire : la Cour des comptes réinvente la roue
- 5 | CLA, TER, cités éducatives... du scotch sur une carte périmée
- 6 | Le dédoublement dans les classes : quel bilan ?
- 6 | Réunions en visio : venez poser vos questions !
- 7 | PE en cité éducative
- 7 | Formations en REP+ : des intentions à la réalité
- 8 | Affichages en classe : l'essentiel à savoir
- 8 | Ne l'oubliez pas
- 9 | Plus un radis pour la pédagogie ?
- 9 | Google range son carnet de notes !
- 10 | Le service social : une aide plus que bienvenue
- 10 | Pensez à l'aide d'urgence de l'action sociale

snalc

4, RUE DE TRÉVISE
75009 PARIS

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...) :
snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication
et responsable publicité :
Jean-Rémi GIRARD

Rédacteur en chef :
Marie-Hélène PIQUEMAL
quinzaine@snalc.fr

Crédit photo couverture :
©toefotofreepik

Mis en page et imprimé en France par
l'imprimerie **Compédit Beauregard s.a.**
(61), labellisée Imprim'Vert,
certifiée PEFC

Dépôt légal 4^e trimestre 2025
CP 1025 S 05585 – ISSN 0395 – 6725
Mensuel 14 € – Abonnement 1 an 125 €.

DESSIN DU MOIS

REVENONS À L'ESSENTIEL !



Dessin de E. Meunier – SNALC

Le président national,
Jean-Rémi GIRARD



L'ÉCOLE SANS LA CONFIANCE

L'école de la confiance était, on s'en souvient, la formule de com' trouvée par Jean-Michel Blanquer pour exprimer sa défiance réelle envers les personnels de l'Éducation nationale et leurs représentants. Rarement, dans notre histoire, on aura vu une aussi belle antiphrase.

Le SNALC le rappelait le mois dernier aux députés de la commission éducation : ce n'est pas parce que Blanquer est parti que la confiance, elle, est revenue. Bien au contraire : ministre après ministre, on a pu constater que les personnels de l'Éducation nationale étaient toujours soupçonnés d'incompétence. Les professeurs des écoles, agents de catégorie A, sont traités comme s'ils étaient à la fois de parfaits incapables et des empêcheurs de tourner en rond. Dernier exemple en date : des programmes qui ressemblent davantage à un livre de recettes de cuisine qu'à un ensemble de contenus à transmettre dans le cadre de la liberté pédagogique. Entre les injonctions sur les durées quotidiennes et hebdomadaires, les nombres de mots à faire lire à la minute et les listes de points de vigilance, ces programmes sont tout simplement impossibles à mettre en œuvre, et le professeur des écoles sera forcément fautif. Heureusement, une IA maison à 20 millions d'euros pourra bientôt vous aider à préparer vos cours, car visiblement vous n'en étiez pas capable seuls.

Et que dire de l'école inclusive ? Professeurs et AESH sont logés à la même enseigne. Non seulement on ne leur reconnaît aucune compétence, mais de surcroît on ne leur permet pas d'y voir plus clair. Vous voilà coupables de tout sans être responsables de rien.

L'analyse du SNALC est tout autre que celle de notre employeur : les professeurs des écoles font un travail remarquable dans des conditions abominables. Si le système ne s'est pas encore effondré, c'est grâce à la compétence et à la bonne volonté des gens de terrain, qui réalisent des miracles quotidiens. En vérité, ceux envers lesquels il n'y a aucune confiance à avoir, ce sont le ministère et sa technocratie. Ce fascinant mélange de « pas de vagues », de mépris, d'absence d'écoute et de gestion inhumaine de ressources pourtant humaines est, nous l'espérons, unique en son genre. Le SNALC, pourtant, a toujours partagé ses analyses avec les dirigeants. Nous avons prévu l'impasse de la loi Rilhac – qui sous couvert d'autorité fonctionnelle réalise un transfert de missions des IEN vers la direction d'école –, les conséquences du démantèlement des RASED ou encore le bazar causé par les PIAL puis par les PAS. Mais notre ministère, toujours sûr de lui, poursuit sa fuite en avant.

Quel bilan de l'action politique dans l'Éducation nationale ? Après plusieurs centaines de réformes, de dispositifs, de vade-mecum, d'états généraux, le niveau des élèves est au plus bas et le moral des personnels aussi. La majorité des professeurs des écoles envisage de changer de métier, et la taille des classes est, contrairement au salaire, une des plus élevées

en Europe. Quel échec ! Oui, mais cet échec n'est pas celui des collègues. Les collègues sont même les principales victimes. Des victimes qui ne peuvent même plus choisir leur complémentaire santé, puisque le fabuleux appel d'offre du ministère a reçu en tout et pour tout une seule candidature. Là aussi, la promesse du ministère que l'adhésion obligatoire irait de pair avec un contrat bien plus favorable et mieux négocié a fait long feu. Rappelons que le SNALC a toujours milité en la matière pour le libre-choix. Une fois de plus, nous avons raison.

Ainsi, dans cet univers de défiance et de méfiance qu'est devenue notre École, le SNALC vous fait confiance, et vous pouvez faire confiance au SNALC. Car le SNALC fait preuve d'une confiance sans bornes envers ce qu'est et doit être l'École de la République. La transmission des savoirs ne peut s'effectuer que dans un cadre professionnel favorable, avec des métiers bien rémunérés, exercés par des personnels qui savent qu'ils seront défendus. En attendant d'être un jour défendus par votre employeur, sachez que vous serez toujours et partout défendus par le SNALC.



LE MANÈGE EFFRAYANT D'UNE ÉCOLE EN CRISE

Par **Christophe GRUSON**, secrétaire national du SNALC chargé du premier degré

L'École semble coincée dans les rouages d'une tourmente politique qui, tel un carrousel infernal, tourne inlassablement... Sa musique, d'abord familière, est devenue aujourd'hui assourdissante, oppressante, presque effrayante : celle d'un manège qui emporte les espoirs et épuise les énergies. Ce cycle infernal donne le tournis et occulte l'urgence d'une situation pourtant critique. Pendant que les responsables politiques se disputent les projecteurs, la société reste en suspens. Mais la réalité de l'École, elle, continue inexorablement de se dégrader. Les problèmes s'accumulent, les incohérences aussi. Rien ne va plus. Les relations, de plus en plus conflictuelles avec les parents, en témoignent. Ces derniers ont perdu confiance — et pour cause : une grande partie des professeurs des écoles également.

Depuis des années, comme si l'instabilité était devenue la norme, les professeurs des écoles sont ballotés au gré des vents politiques, sans jamais savoir si les réformes de la veille seront encore valables le lendemain. Ainsi, une fois de plus, dès septembre, à peine les cartables ouverts pour la rentrée, la menace d'une dissolution politique planait déjà, ajoutant une nouvelle incertitude à un quotidien déjà fragile. Et c'est le retour des mêmes rengaines et de la même petite musique : durée des vacances infiniment trop longue ou semaine de 4 jours tellement dévastatrice...

Après quelques semaines de classe, les professeurs des écoles ressentent donc déjà un sentiment d'épuisement, las d'un métier devenu trop éprouvant.

Or, bien que le pays soit au bord de la banqueroute, le Ministère continue de prétendre que tout va bien, que tout est maîtrisé, que la situation financière du pays n'a aucune incidence sur le fonc-

tionnement de l'Éducation nationale. On nous annonce une nouvelle décision, un nouveau plan, une nouvelle réforme... Sur le terrain, tout le monde sait pertinemment que ce sera coûteux et que ce sera irréflecti, malvenu, inadapté ou inapplicable, faute de moyens humains et de clairvoyance.

Le SNALC est, lui aussi, exaspéré. La preuve : il a choisi de claquer la porte du premier groupe de travail ministériel de l'année, dédié au référentiel de formation des futurs enseignants du premier degré. Ce sujet met en lumière le flou récurrent concernant les objectifs du Ministère et l'incertitude plus qu'inquiétante sur le budget alloué à la formation, le tout dans un contexte de finances publiques particulièrement fragiles. Le SNALC a estimé que le moment était particulièrement mal choisi pour complexifier davantage l'existant avec une formation coûteuse très spécifique, potentiellement inadaptée, et qui, de toute évidence, ne constituait pas une priorité. Mais sans surprise, à peine

quatre jours plus tard, l'arrêté fixant le cadre national de la licence professorat des écoles a été publié au Journal officiel.

Le manège infernal ne s'arrête jamais et rend toute la profession malade. Depuis plus de vingt ans, la situation de l'École est critique. Les gouvernements successifs n'ont cessé d'enchaîner modifications, réformes, adaptations et remises en question, prétendant vouloir améliorer les choses. Bien souvent, les décisions ont été descendantes, prises sans tenir compte des avis, des critiques et des inquiétudes des élus du personnel. Année après année, elles n'ont fait qu'aggraver une situation devenue intenable et amènent peu à peu l'École vers son point de rupture.

Le SNALC le répète, ce carrousel cauchemardesque doit s'arrêter. Il en va de la santé et de l'avenir de notre École publique, de notre profession et des générations futures.

RAPPORT SUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LA COUR DES COMPTES RÉINVENTE LA ROUE



Par **Christelle TRAPPLER**, SNALC premier degré

Ce qui est pratique avec les chiffres, c'est qu'on peut leur faire dire tout et son contraire en choisissant bien les données. Dans un récent rapport publié en mai 2025¹, la Cour des comptes propose des pistes pour réformer l'éducation prioritaire (EP) ; elles ont retenu l'attention du SNALC.

UNE MÉTHODE D'ÉTUDE CONTESTABLE

Pour comprendre ce rapport, dont l'ambition est de repenser la politique publique de l'éducation prioritaire, il convient tout d'abord de s'intéresser à la méthode d'analyse et aux données utilisées. Alors que l'on s'attend à un large échantillonnage, seuls 3 départements ont fait l'objet de l'étude et pour chacun d'eux, le rapport précise qu'« il a été possible de visiter jusqu'à 5 établissements de la maternelle au collège »...

DES CONSTATS PARTAGÉS PAR LE SNALC

Ce document établit des constats partagés par le SNALC. Il expose l'essoufflement de la formation continue en EP dont le nombre de participants s'est effondré entre 2018-2019 et 2022-2023, passant de 70 000 à 25 000. Il pointe le problème de récolte de données et l'instabilité politique qui ont empêché la nécessaire

refonte de la carte de l'éducation prioritaire, laissant de côté des écoles dites « orphelines » qui devraient bénéficier du classement en EP. Enfin, il suggère l'allocation progressive de moyens afin de sortir d'une logique binaire (EP et hors EP) et d'appliquer le principe d'équité exigé par le Code de l'éducation pour toutes les écoles.

D'AUTRES CONSTATS HÂTIFS ET DES PRÉCONISATIONS DISCUTABLES

Certaines réflexions inquiètent davantage. La Cour dresse un bilan sévère du dédoublement des classes de cycle 2 en se basant sur les résultats des évaluations de 6^e. Or, compte tenu du calendrier de déploiement du dispositif, seuls les résultats d'une ou deux cohortes ont pu être étudiés. Par ailleurs, la baisse constatée ne pourrait-elle pas s'expliquer par les effectifs chargés des classes de cycle 3 qui annuleraient les bénéfices du dispositif ?

En matière de gestion des équipes, le rapport préconise d'augmenter les affectations par postes à profil en EP et d'en limiter la durée afin de limiter la trop grande stabilité des équipes. Le SNALC s'oppose à de telles mesures qui entraveraient le bon fonctionnement des écoles. Avec ce rapport, la Cour des comptes a réinventé la roue en faisant des propositions portées par le SNALC depuis longtemps. Il a aussi malheureusement tiré des conclusions prématurées à partir des résultats non représentatifs. Certains dispositifs mériteraient en effet d'être analysés avec plus de recul et peut-être pérennisés voire étendus plutôt que condamnés au profit d'économies à court terme.

1. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-03/20250506-Leducation-prioritaire-une-politique-publique-a-repenser.pdf>

CLA, TER, CITÉS ÉDUCATIVES... DU SCOTCH SUR UNE CARTE PÉRIMÉE

Par **Véronique MOUHOT**, SNALC premier degré

Depuis 2019, le Ministère lance des dispositifs pour répondre aux besoins que la carte de l'éducation prioritaire laisse de côté. En effet, cette dernière, qui devait être revue tous les 4 ans, ne l'a pas été depuis 10 ans. Le SNALC dénonce le fait qu'aucun ministre n'ait eu le courage d'engager cette révision indispensable. En lieu et place, se sont empilés des dispositifs : CLA, TER et cités éducatives.

LES CLA

Les *Contrats Locaux d'Accompagnement*, lancés à titre expérimental en 2021 pour 3 ans, visent à soutenir les écoles et établissements socialement proches de l'éducation prioritaire. À la rentrée 2024, ils concernaient 14 académies.

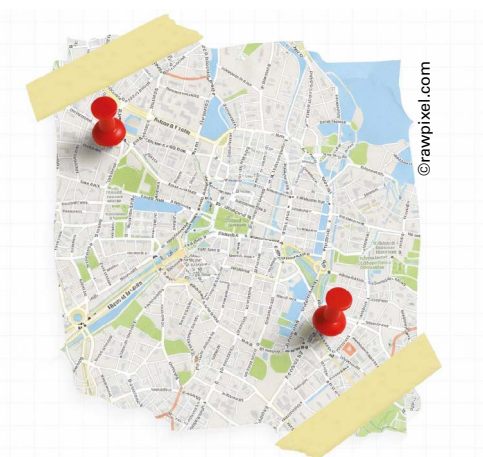
LES TER

Les *Territoires Éducatifs Ruraux* sont apparus en 2021 : 23 à l'origine, ils étaient déjà 201 à la rentrée 2024. Leur objectif : renforcer les alliances éducatives entre

élus locaux, services académiques, associations, etc. Ce label apporte des moyens financiers pour 3 ans.

LES CITÉS ÉDUCATIVES

Programme interministériel, les *cités éducatives* couvrent, à la rentrée 2025, 261 communes et 600 QPV. Leur label repose sur un contrat de 3 ans renouvelable, signé entre une collectivité, une préfecture et un rectorat, pour financer des actions scolaires et périscolaires.



Pour le SNALC, il est urgent de revoir la carte de l'éducation prioritaire, en distinguant enfin les écoles et les établissements. Les « écoles orphelines » doivent disparaître du paysage éducatif. Centres-villes paupérisés, rural isolé, réalités locales... nos écoles primaires ont besoin d'une évaluation fine pour des moyens équitables.

LE DÉDOUBLEMENT DANS LES CLASSES : QUEL BILAN ?

Par **Wael MAJRI**, SNALC premier degré

Depuis la rentrée 2017, les classes de GS, CP et CE1 situées en éducation prioritaire ont bénéficié progressivement d'un dédoublement afin de réduire les inégalités scolaires et de favoriser la réussite de tous les élèves. Le SNALC propose son analyse de cette mesure actuellement examinée à la loupe par le gouvernement.

UNE MISE EN PLACE LABORIEUSE...

Malgré un calendrier de déploiement progressif étalé sur plusieurs années, la mise en place du dédoublement a été très mal anticipée par le Ministère. Ce manque d'organisation du dispositif a eu des répercussions significatives, aussi bien sur le fonctionnement général des écoles concernées que sur les conditions de travail des PE.

Ainsi, la mesure s'est malheureusement appliquée à moyens constants et a entraîné de multiples fermetures de classes afin de disposer des effectifs de PE nécessaires.

Le manque de locaux adaptés et de mobilier afférent a constitué un autre point de tension : des solutions improvisées sont devenues permanentes, telles l'utilisation de préfabriqués ou la transformation de la bibliothèque et de la salle informatique en salles de classe.

Cette difficulté a ainsi engendré le recours à la co-intervention comme solution palliative – dispositif pédagogique qui a ses qualités à condition de reposer sur le volontariat. Dans le cas contraire, cette

pratique risque de dégrader les conditions de travail des personnels sans réel bénéfice pour les élèves maintenus dans des effectifs de classe ordinaire.

...MAIS DES BÉNÉFICES PÉDAGOGIQUES INDÉNIABLES !

L'allègement des effectifs dans les classes améliore indéniablement la qualité de l'enseignement et les conditions d'apprentissages des élèves. Le SNALC a toujours défendu cette position. Les classes allégées favorisent en effet une ambiance plus sereine et les difficultés des élèves sont plus vite repérées, ce qui permet de mettre rapidement en place une différenciation appropriée. Mieux guidés, les élèves sont aussi mieux évalués et peuvent travailler davantage l'expression orale.

En ce qui concerne la gestion de classe, la réduction des effectifs permet également de mieux répartir les profils d'élèves notamment ceux qui pourraient poser problème ensemble.

Enfin, le fonctionnement en demi-groupe permet de gagner du temps mis au profit des apprentissages. L'enseignant peut se montrer plus attentif et donc plus réactif. Une **évaluation** publiée en 2021 par la DEPP a confirmé ces constats¹. Les

résultats de cette étude ont établi que les élèves de CP et CE1 en REP+ ont davantage progressé en français et en mathématiques que les élèves des écoles non prioritaires ayant des caractéristiques sociales et scolaires similaires. Il est donc incontestable que la réduction de la taille des classes a eu un effet bénéfique.

LE POINT DE VUE DU SNALC

Certes le dédoublement ne résout pas à lui seul toutes les difficultés qui s'accumulent en éducation prioritaire, mais il constitue un outil indispensable pour accompagner des élèves qui ont besoin d'un suivi renforcé. La rupture est d'autant plus marquée en CE2 avec le retour à un effectif ordinaire trop lourd, alors même que les élèves manquent encore souvent d'autonomie. C'est pourquoi le SNALC milite activement pour un allègement de TOUS les niveaux de classe, sans distinction de classement, et pour la réinstauration des RASED pour les élèves en grande difficulté.

1. <https://t.ly/8t9km>



©freepik

- Nice, Paris : 7 octobre 2025
- Lyon, Normandie : 15 octobre 2025
- Créteil, Toulouse : 26 novembre 2025
- Lille, Orléans-Tours : 3 décembre 2025
- Dijon, Nantes : 7 janvier 2026

RÉUNIONS EN VISIO : VENEZ POSER VOS QUESTIONS !

Des Réunions d'Informations Syndicales (RIS) sont proposées par le SNALC en visioconférence. Elles s'adressent à tous les PE, adhérents ou non. Ne tardez pas à vous inscrire, selon votre académie :

- Aix-Marseille, Nancy-Metz : 14 janvier 2026
- Amiens, Poitiers : 21 janvier 2026
- Besançon, Bordeaux : 28 janvier 2026
- Montpellier, Clermont-Ferrand : 4 février 2026
- Strasbourg, Grenoble : 4 mars 2026
- Versailles : 18 mars 2026
- La Réunion : 25 mars 2026
- Limoges : 1^{er} avril 2026
- Rennes, Reims : 8 avril 2026
- Guadeloupe, Martinique, Guyane : 29 avril 2026
- Corse : 6 mai 2026

Informations : <https://snalc.fr/les-prochains-congres-du-snalc#theme> > LE PREMIER DEGRÉ

PE EN CITÉ ÉDUCATIVE

Par **Mélanie DELDYCKE**, SNALC premier degré

Le gouvernement a annoncé la labellisation de 40 nouvelles cités éducatives d'ici à 2027. Ce dispositif, créé en 2019, a pour but d'élargir le champ d'action des acteurs éducatifs en faveur de l'égalité des chances des 0-25 ans dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV). L'École étant au cœur de cette organisation, le SNALC s'interroge sur l'impact de ces mesures pour les PE.

POURQUOI GÉNÉRALISER LES CITÉS ÉDUCATIVES ?

Les objectifs sont multiples, mais l'**aspect économique est prédominant**. Substituer les cités éducatives aux REP permet de répartir les dépenses budgétaires en diminuant la part financée par l'Éducation nationale. De plus, les cités éducatives ont vocation à dépasser les faiblesses des REP par un partenariat entre parents, services de l'État, collectivités locales, associations, CAF et habitants. Ces acteurs doivent élaborer des parcours éducatifs cohérents à l'échelle d'un QPV, mobilisés avant, pendant, autour et après l'école, en dépassant les limites initiales des REP.

QUELLES INCIDENCES SUR LES PE QUI ENSEIGNENT EN CITÉ ÉDUCATIVE ?

- **Travail d'équipe imposé** : nécessité de collaborer à la rédaction de projets

en adéquation avec les attentes des partenaires ;

- **Surcharge pour les directeurs** : davantage sollicités, mais sans décharges supplémentaires ;
- **Formations inadaptées** : des formations continues ciblées ne correspondant pas toujours aux besoins des équipes ;
- **Gestion des fonds centralisée en collège** : les fonds alloués pour les projets des cités éducatives sont gérés par le chef d'établissement du collège référent, ce qui a ses limites ;
- **Allègement des effectifs des classes à la carte** : les effectifs sont allégés quand c'est possible, mais sans cadre clair. Seule la décision de fermeture ou d'ouverture de classe est considérée qualitativement par l'IA-DASEN ;
- **Manque de reconnaissance** : les PE ne bénéficient d'aucune indemnité financière, ni de points de bonification



pour les mouvements. Seuls les établissements listés sur l'**arrêté du 16 janvier 2001** permettent de profiter de l'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA)¹.

Pour le SNALC, l'Éducation nationale doit développer des formations spécifiques et reconnaître (par une indemnité ou un ASA) l'exercice en QPV ou en cité éducative, ainsi que le temps de concertation nécessaire pour se consacrer aux alliances partenariales.

1. <https://snalc.fr/lavantage-specifique-danciennete-asa/>

FORMATIONS EN REP+ : DES INTENTIONS À LA RÉALITÉ

Par **Sylvie CAZAUX**, SNALC premier degré

DES BONNES INTENTIONS...

En 2014, le temps d'enseignement des PE exerçant en REP+ a été réduit de 18 demi-journées pour tenir « *compte du temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents* ». Dans les faits, ces journées sont largement consacrées à la formation. Un référentiel précise les objectifs de la formation continue en REP+ qui est censée répondre « *concrètement aux besoins en aidant à problématiser les situations professionnelles rencontrées [...]. La formation continue répond à la diversité des besoins en fonction des parcours et expériences professionnelles des personnels.* »

... À LA RÉALITÉ

Si la volonté affichée par le Ministère est louable, les témoignages des PE qui exercent au quotidien en REP+ sont sans équivoque : la formation qui leur est proposée n'est pas adaptée à leurs besoins. Ainsi, les formations dispensées ne sont pas propres à l'éducation prioritaire et à ses problématiques. Seules quelques formations spécifiques ont été menées à l'occasion du dédoublement des classes, mais ces dispositifs n'ont pas perduré pour les PE nouvellement affectés. De plus, les formations en équipe sont souvent délaissées au profit de formations « par niveau de classe », de cycle ou en distanciel. Même si, dans quelques rares départements, les PE en REP+ ont pu répondre à une enquête sur leurs besoins en forma-

tions, ils regrettent que ces dernières leur soient ensuite imposées.

Par ailleurs, le remplacement des PE pendant ces 18 demi-journées de pondération est problématique. La Cour des comptes relève que « *les fonctions habituelles de la brigade REP+ peuvent être suspendues afin de répondre à des nécessités de service ponctuelles [...]. Cela a pour conséquence de limiter, voire de stopper, la dynamique de formation à destination des équipes REP+, faute de personnel pouvant prendre en charge les classes.* » L'accélération du démantèlement des brigades REP+ se confirme sur le terrain¹ et les 18 demi-journées ne sont plus une certitude pour les PE qui s'inquiètent aujourd'hui, tout comme le SNALC, pour l'avenir de l'éducation prioritaire.

1. <https://snalc.fr/penurie-de-remplacants/>

NE L'OUBLIEZ PAS

Au **BOEN** n° 37 du 2 octobre 2025

- Modalités de mise en œuvre de la part fonctionnelle de l'ISAE et de l'ISOE.

Au **BOEN** n° 36 du 25 septembre 2025

- Calendrier 2026 des épreuves du DNB, du baccalauréat, des CAP, du BP, du BMA et du BT.
- Accès à la hors classe des corps des IEN et des IA-IPR et à l'échelon spécial de la hors classe des IEN au titre de l'année 2026.

Au **BOEN** n° 35 du 18 septembre 2025

- Inscription aux concours de recrutement au titre de la session 2026 et aux examens professionnels d'avancement de grade : personnels enseignants (premier et second degrés), CPE, PsyEN, inspecteurs, personnels de direction, personnels de la jeunesse et des sports et personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques.

Au **BOEN** n° 32 du 28 août 2025

- Recrutement et détachement des personnels à l'étranger (AEFE-MLF-Aflec) – rentrée scolaire 2026 : consulter le BOEN n° 32 du 28 août 2025.
- Mobilité des personnels de direction – rentrée 2026.

Au **BOEN** n° 31 du 21 août 2025

- Enseignement privé sous contrat : accès aux échelles de rémunération de professeur certifié, de PLP et de professeur d'EPS.
- Accès au grade de personnel de direction hors classe au titre de l'année 2026.
- Cadre de gestion des personnels contractuels ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

Au **BOEN** n° 30 du 24 juillet 2025

- Programme de mobilité internationale Jules Verne pour l'année scolaire 2026-2027.
- Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2026-2027.

Au **BOEN** n° 28 du 10 juillet 2025

- Emplois et procédures d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur – année 2026.



AFFICHAGES EN CLASSE : L'ESSENTIEL À SAVOIR

Par **Mickaël LINSELE**, SNALC premier degré

Le SNALC rappelle que l'affichage en classe n'est pas un simple décor. Il s'inscrit dans un cadre réglementaire précis ; ainsi, chaque document présent sur les murs de la classe a une fonction, qu'elle soit réglementaire, pédagogique ou destinée à expliciter le fonctionnement de la classe.

LES AFFICHAGES INSTITUTIONNELS INCONTOURNABLES

Certains documents doivent être visibles en permanence :

- Drapeau français, devise de la République, paroles de l'hymne national et drapeau européen¹ ;
- Charte de la laïcité et Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen² ;
- Consignes de sécurité ;
- Règlement intérieur.

Ils garantissent transparence, sécurité et transmission des valeurs communes.

LES AFFICHAGES POUR LE FONCTIONNEMENT

D'autres supports, non imposés mais indispensables à l'organisation, permettent une coordination claire et un suivi pédagogique fluide : emploi du temps, services de surveillance, plannings des lieux collectifs, programmations par période, liste des élèves concernés par un PAI (sans mention du motif médical).

LES AFFICHAGES COMPLÉMENTAIRES : UN SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

Ils enrichissent la vie de classe sans être obligatoires : liste des poèmes et chants,

règles de vie élaborées avec les élèves, tableau des responsabilités ou des services. Bien pensés, ils renforcent la lisibilité et la cohésion, à condition d'éviter la surcharge visuelle.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA NEUTRALITÉ

Aucune donnée sensible sur les élèves ne doit apparaître sur les murs de la classe conformément au RGPD et aux recommandations de la CNIL³. Tout affichage doit rester neutre, à l'écart de toute référence politique, religieuse ou philosophique.

Le respect du cadre légal et pédagogique pour l'affichage en classe est indispensable. Ces obligations sont des repères, un outil de transparence et une garantie de sécurité. Le SNALC appelle à une meilleure formation des enseignants sur ces obligations et à une vigilance accrue concernant le respect de la confidentialité des données.

1. LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, article 3

2. <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo33/MENE1322761C.htm>

3. <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre2#Article5>

PLUS UN RADIS POUR LA PÉDAGOGIE ?

Par **Christelle TRAPPLER**, SNALC premier degré

Le professeur des écoles se distingue par son implication matérielle au service de sa pratique professionnelle. Malheureusement, comme le veut l'adage, « le mieux est l'ennemi du bien ». Le SNALC explique pourquoi il faut bannir cette pratique, quitte à renoncer à certains projets.

Exploration de vide-greniers à la recherche d'un jeu de société pour la classe, séance de shopping pour mener à bien un projet, aménagement d'un coin jeu pour la salle de classe avec son propre matériel... Les occasions de dépenser son temps et ses deniers personnels ne manquent pas pour les professeurs des écoles. Parfois, ils se font rembourser par la coopérative scolaire (dont le fonctionnement archaïque bien qu'indispensable mériterait d'être questionné), mais c'est loin d'être systématique. Le budget ainsi consacré à la pratique professionnelle peut vite devenir conséquent si l'on inclut les frais liés aux déplacements occasionnés.

Dans quelle autre profession, un salarié accepterait-il d'investir autant sur sa trésorerie et son temps personnel pour combler la déficience de moyens ? Imagine-t-on d'autres professionnels aller chercher du matériel sur leur temps libre en utilisant leur véhicule et leur argent ? C'est pourtant ce que font nombre de PE conscients et désireux de donner du sens à leur pédagogie.

Effet pervers de l'opération : masquer totalement la réalité des besoins en

termes de budget de fonctionnement. Cela arrange beaucoup l'Institution et les communes, censées y pourvoir. À terme, cet état de fait finit par se retourner contre les PE car toute demande de budget pour les projets de classe risque d'être jugée illégitime ou trop onéreuse. Or, dans la fonction publique comme ailleurs, c'est évidemment à l'employeur de fournir aux agents les moyens de travailler correctement. Dans le premier degré, les communes sont chargées du bon fonctionnement des écoles en prévoyant des lignes budgétaires suffisantes pour l'équipement des classes, la réalisation de projets ambitieux et des sorties scolaires. Cette pratique pose également des problèmes en termes de responsabilité et de conformité.

Lorsqu'un PE commande son matériel chez un fournisseur officiel, le matériel est censé avoir subi des tests garantissant sa robustesse et sa conformité aux normes. Cette traçabilité dédouane l'enseignant en cas de problème lié à l'utilisation du matériel (sous réserve d'une surveillance effective, évidemment). En revanche, lorsqu'il est acheté à l'extérieur du circuit



officiel, rien ne garantit que l'objet qui sera manipulé par les élèves soit conforme aux normes. L'enseignant engage donc sa responsabilité. La société est devenue très procédurière et nos pratiques doivent tenir compte de tous les risques potentiels.

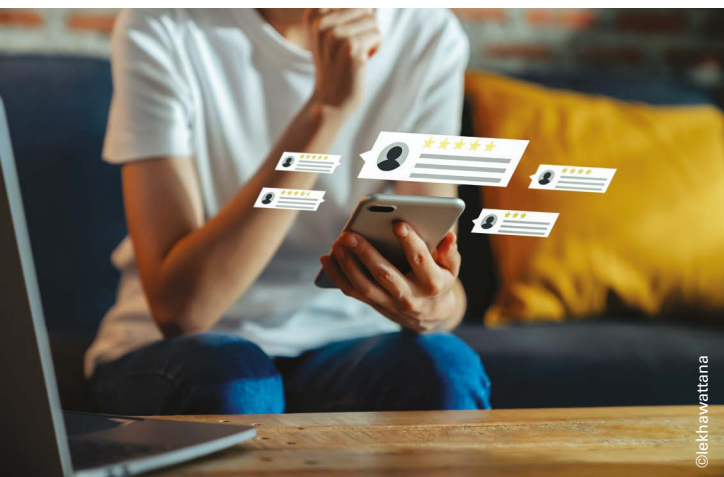
D'autre part, d'un point de vue écologique et éthique, on peut également se questionner sur l'impact que peuvent avoir les commandes en ligne sur des sites internet à prix cassés. Cet aspect n'est pas anodin.

En conclusion, pour le SNALC, il faut s'interdire de recourir à cette solution et demander les moyens de financer le matériel éducatif et les projets envisagés pour l'année scolaire. Faute de budget, les PE seront contraints d'y renoncer et les familles seront averties de la raison d'un revirement imputable non pas aux enseignants, mais bien aux communes et aux collectivités locales. En cette période où les efforts budgétaires vont peser sur nos conditions de travail, où les mesures d'austérité menacent le pouvoir d'achat, il faut cesser de se sacrifier au nom du « bien des enfants » !

GOOGLE RANGE SON CARNET DE NOTES !

Par **Mickael LINSELEE**, SNALC premier degré

Le SNALC salue avec satisfaction la décision de Google, entrée en vigueur le 30 avril 2025, de supprimer les notes et avis concernant les établissements scolaires. C'est un sursaut de bon sens et de respect pour les PE, dans un monde où il suffit d'un clic pour juger... même quand on ne connaît pas le sujet.



Il faut dire qu'on touchait le fond avec des écoles notées comme des pizzerias, et des enseignants évalués comme des chauffeurs VTC. Des exemples authentiques et affligeants en attestent : « École à éviter, mon fils a eu des devoirs », « Cantine pas terrible, 1 étoile », « Le directeur ne m'a pas souri à 8h02, 1 étoile ».

Les PE n'en pouvaient plus de ces jugements à l'emporte-pièce, souvent rédigés à chaud après une contrariété ou un repas sans nuggets à la cantine.

L'École n'est pas un produit de consommation et l'enseignant n'a pas à être soumis au diktat des commentaires anonymes, le plus souvent sans le soutien de la hiérarchie. Il était temps de dire stop aux avis à la va-vite qui dénigrent le véritable travail fait sur le terrain.

Le SNALC rappelle que la confiance en l'école publique passe par un dialogue réel, construit, et non par des étoiles filantes : les écoles et les PE ne doivent pas être soumis à des constellations.

PENSEZ À L'AIDE D'URGENCE DE L'ACTION SOCIALE

Par **Bertrand FISSON-BLACKWELL**,
SNALC Reims

Une aide financière d'urgence non remboursable, voire un prêt à taux zéro, peuvent être octroyés à l'agent (qu'il soit stagiaire, contractuel, titulaire ou retraité) qui s'adresse à un assistant social de la DSDEN ou du rectorat.

Accidents de la vie, finances fragiles, découvert bancaire consécutif à une séparation... Ces situations peuvent être prises en compte dans le cadre d'une aide d'urgence ponctuelle. Elles seront examinées par la Commission Permanente d'Action Sociale (CPAS) du département.

À noter, le rectorat peut également aider financièrement les cas les plus urgents, en dehors de la CPAS.

Les montants sont plafonnés. Les sections académiques du SNALC peuvent conseiller et accompagner leurs adhérents pour solliciter l'action sociale académique.

Pensez-y !



©EyeEm

LE SERVICE SOCIAL : UNE AIDE PLUS QUE BIENVENUE

Par **Aurélie ANTRIG & Julien LEFEBVRE**, SNALC secteur premier degré

En cas de problèmes personnels, un accompagnement social peut être mis en place par l'administration. Le SNALC vous en explique les modalités. Mené avec l'accord de l'agent et dans le strict respect du secret professionnel, il s'adresse à l'ensemble des personnels : titulaires, stagiaires, contractuels, retraités et leurs ayants droit (époux ou partenaire de Pacs et enfants d'un agent défunt). Que le problème soit d'ordre professionnel, personnel, familial ou lié à la santé, l'assistant ou l'assistante de service social offre une écoute bienveillante, des informations sur les droits et un accompagnement personnalisé.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE

Certaines situations entraînent un besoin de soutien financier : dépenses imprévues (réparation d'un véhicule, dépense domestique nécessaire comme le chauffage...), baisse des revenus suite à un congé maladie, retenues sur salaire conséquentes, séparation ou décès.

Le service social accompagne les agents dans l'évaluation de leur situation socio-économique et aide à la recherche de solutions à court et long terme. L'assistant social conseille l'agent qui le souhaite dans la gestion de son budget ou dans une situation de surendettement. Il peut ainsi instruire des demandes d'aides financières par le biais de prêts à taux zéro ou de l'aide d'urgence ponctuelle.

ASSISTANCE POUR LA VIE FAMILIALE

Des événements familiaux, comme une modification de la structure familiale peuvent aussi entraîner des répercussions sur la vie d'un agent. Le service social est alors présent pour le soutenir, lui, comme sa sphère familiale (ascendants, descendants et ayants droit), mais aussi pour les informer sur les prestations sociales et leur en faciliter l'accès.

Il accompagne les demandes de logement dans le parc social des fonctionnaires, notamment en cas de violences conjugales et intrafamiliales. Il peut aussi appuyer une

demande de priorité sociale dans le cadre de la mobilité des enseignants, par exemple lorsque l'agent rencontre d'importantes difficultés pour élever seul ses enfants.

ASSISTANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ

En lien avec le service de santé au travail, le service social apporte son expertise dans l'information sur les droits à congés, l'accès aux soins et l'accompagnement lors des démarches administratives (maladies graves, handicap, accidents de travail et poste adapté). Il conseille et oriente en cas de souffrance psychologique ou d'isolement, notamment vers le réseau PAS (Prévention, Aide et suivi) et se rend même parfois au domicile de l'agent.

ASSISTANCE PROFESSIONNELLE

Lorsque des difficultés liées à la vie professionnelle apparaissent : relations conflictuelles, violences, harcèlement, discrimination, etc., le service social peut proposer l'accompagnement vers un dispositif de prise en charge (médecine du travail, RH de proximité, correspondant handicap,...). Il aide au maintien dans l'emploi et à la réadaptation au travail en lien avec les dispositifs de santé. Il peut également apporter sa contribution pour accéder à des Occupations ou Ateliers Thérapeutiques bénévoles (OT ou AT) et pour des Postes Adaptés de Courte Durée (PACD) en trouvant des lieux de stage propices à une reconversion professionnelle.

Écoute, confidentialité, accompagnement et soutien sont les maîtres-mots que revendiquent les professionnels du service social dans la résolution des différentes difficultés qu'un agent peut rencontrer.

Le SNALC rappelle que ces accompagnements se font en accord avec l'agent et conseille vivement de prendre contact avec sa section académique du SNALC pour ne pas rester seul face aux épreuves.

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX – MARSEILLE Mme Dany COURTE	SNALC Sébastien LECOURTIER – Les terrasses de l'Adroit – Bât A N 380 – Rue Reine des Alpes – 04400 BARCELONNETTE aix-marseille@snalc.fr – http://www.snalc.org/ – 06 83 51 36 08 – 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC 14, rue Edmond Cavillon – 80270 AIRAINES amiens@snalc.fr – https://snalc-amiens.fr/ – 07 50 52 21 55
BESANCON M. Sébastien VIEILLE	SNALC 31, rue de Bavans – 25113 SAINTE-MARIE besancon@snalc.fr – https://snalc-besancon.fr/ – 06 61 91 30 49
BORDEAUX Mme Christiane REYNIER	SNALC 68, rue de Grelot – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT bordeaux@snalc.fr – snalcbordeaux.fr – Christiane REYNIER (Présidente) : 06 37 66 60 63 Jean THIL (Secrétaire) : 07 62 55 48 32 – Mickaël LINSEELE (1 ^{er} degré) : 06 12 23 18 23
CLERMONT-FERRAND M. Olivier TÔNTHAT	SNALC Rue du Vieux Pavé – 03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT clermont@snalc.fr – 09 84 46 65 29 – 06 75 94 22 16 – https://snalc-clermont.fr/ Jean-Marc FOURNIER, <i>professeur des écoles</i> (Vice-président) – clermont-1d@snalc.fr – 06 31 04 61 15
CORSE M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI	SNALC M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI – 3, rue de Solferino – 20000 AJACCIO 06 11 27 16 35 – corse@snalc.fr – p.ramacciotti@snalc.fr
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 Créteil 4, rue de Trévis – 75009 PARIS creteil@snalc.fr – https://snalc-creteil.fr/ – 07 82 95 41 42 – 06 22 91 73 27
DIJON M. Maxime REPERT	SNALC Maxime REPERT – 1, rue de la Bouzaize – 21200 BEAUNE dijon@snalc.fr – https://snalc-dijon.fr/ – Maxime REPERT : 06 60 96 07 25 – Arnaud GUEDENET : 06 88 48 26 79
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC Anne MUGNIER – 71, Chemin de Seylard – 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER grenoble@snalc.fr – www.snalcgrenoble.fr – Anne MUGNIER : 07 50 83 34 92 – Nicolas BERTHIER : 06 59 98 74 56
LA RÉUNION – MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	SNALC 375, rue du Maréchal Leclerc – 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 02 62 21 37 57 – 06 92 61 16 46 – lareunion-mayotte@snalc.fr – www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC 6, rue de la Métairie – 59270 METEREN lille@snalc.fr – http://snalc.lille.free.fr – 09 79 18 16 33 – 03 20 09 48 46 – 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC La Mazaudon – 87240 AMBAZAC limoges@snalc.fr – https://snalc-limoges.fr – 06 15 10 76 40 – Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 – 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC 61, allée Font Bénite – 42155 SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE lyon@snalc.fr – https://snalc-lyon.fr/ – 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC 15, rue des Écoles laïques – 34000 MONTPELLIER montpellier@snalc.fr – snalcmontpellier.fr – 06 43 68 52 29 Jessica BOYER (Vice-présidente) : 06 13 41 18 31 – Philippe SCHMITT (Secrétaire) : 06 46 63 38 06
NANCY – METZ Mme Solange DE JÉSUS	SNALC 3, avenue du XX^e Corps – 54000 NANCY nancy-metz@snalc.fr – https://snalc-nancymetz.fr/ – 06 69 08 89 98 – 06 67 54 63 10
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC 38, rue des Écachoires – 44000 NANTES nantes@snalc.fr – https://snalc-nantes.fr/ – 07 71 60 39 58 – 06 41 23 17 29 – Olivier MOREAU (Secrétaire)
NICE Mme Dany COURTE	SNALC 25, avenue Lamartine – Les princes d'Orange – Bât. B – 06600 ANTIBES nice@snalc.fr – www.snalcnice.fr – 06 83 51 36 08 – Françoise TOMASZYK (Secrétaire) : 04 94 91 81 84
NORMANDIE M. Nicolas RAT-GIRAULT	SNALC 4, Square Jean Monnet – 76240 BONSECOURS normandie@snalc.fr – https://snalc-normandie.fr/ – 06 73 34 09 69 Jean LÉONARDON (Secrétaire académique) : 06 88 68 39 33
ORLÉANS – TOURS M. François TESSIER	SNALC 21 bis, rue George Sand – 18100 VIERZON orleans-tours@snalc.fr – https://snalc-orleanstours.fr/ – 06 47 37 43 12 – 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris 30, rue du Sergent Bauchat – 75012 PARIS paris@snalc.fr – https://snalc-paris.fr/ – Krisna MITHALAL (Président) : 06 13 12 09 71 AGRÉGÉS, CERTIFIÉS, CHAIRES SUP : Nicolas GLIERE, 06 63 18 46 96, paris-2d-prepa@snalc.fr
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC 15, rue de la Grenouillère – 86340 NIEUIL L'ESPOIR poitiers@snalc.fr – https://snalc-poitiers.fr/ – 06 75 47 26 35 – 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC 59 D, rue de Bezannes – 51100 REIMS reims@snalc.fr – https://snalc-champagne.fr/ – Ardennes : 06 66 33 42 70 – Aube : 06 10 79 39 88 Haute-Marne : 06 32 93 98 45 – Marne : 06 67 62 91 21
RENNES M. Patrick PEREZ	SNALC 3, rue Monseigneur Lebreton – 22130 PLÉVEN rennes@snalc.fr – www.snalcrennes.org – 07 65 26 17 54
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC 303, route d'Oberhausbergen – 67200 STRASBOURG strasbourg@snalc.fr – https://snalc-strasbourg.fr/ – 07 81 00 85 69 – 06 41 22 81 23
TOULOUSE M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	SNALC 23, avenue du 14^e Régiment d'Infanterie – appt. 72 – 31400 TOULOUSE toulouse@snalc.fr – https://snalctoulouse.com/ – 05 61 13 20 78
VERSAILLES Mme Angélique ADAMIK	SNALC Versailles 24, rue Albert Joly – 78000 VERSAILLES versailles@snalc.fr – http://www.snalc-versailles.fr/ – 01 39 51 82 99
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frédéric CHEULA	SNALC DETOM 4, rue de Trévis – 75009 PARIS detom@snalc.fr – http://snalc-detom.fr/ – +596 696 77 01 85 (basé en Martinique)

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est **indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.** »

- Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.
- Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.
- Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.
- Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.



Adhérez sur snalc.fr

par prélèvements mensuels, CB ou par virement

15 ANS SANS AUGMENTATION
DES COTISATIONS



LE SYNDICAT **REPRÉSENTATIF** LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Professeurs des écoles : 90 € seulement !

PE stagiaires échelon 1 et PE contractuels : 60 €

PE titulaires affectés en outre-mer : 125 €

Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS RÉDUITS

(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

RAPPEL TARIFS PLEINS	60 €	90 €	125 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	48 €	72 €	107 €
Demi-traitement / RQTH	36 €	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent SNALC	45 €	67 €	102 €
CONJOINT d'un adhérent et Temps partiel > 50 %	36 €	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent et Demi-traitement / RQTH	27 €	40 €	75 €
Disponibilité ou Congé parental	30 €	30 €	30 €

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ).
C'est pourquoi, toute adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à 0 €.

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF PARTOUT ET POUR TOUS les personnels de l'Éducation nationale. Le SNALC siège au Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans toutes les DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps. Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.

INDÉPENDANT ET EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux six autres organisations représentatives.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : outre l'assistance juridique et la protection pénale de la Covea-GMF contre les risques liés au métier (violences, harcèlement, diffamation), le SNALC propose aussi un dispositif d'assistance à la mobilité professionnelle et à la souffrance au travail (coaching, sophrologie) : « mobi-SNALC », ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands avec le dispositif exclusif « Avantages-SNALC ».

N'HÉSITEZ PLUS !

snalc.fr – bouton « **Adhérer** »